

purger ; l'autre les rafraîchit, les égaie et les engraisse.

Les pacages sont les biens qu'on loue le mieux et le plus aisément, parce qu'il y a toujours assez de bouchers, de laboureurs et de paysans qui y mettent des bestiaux en pâture à loyer ; mais il faut leur en fixer le nombre.

L'économie permet de réserver en foin une partie de ses pâtures ; mais elle défend de donner à loyer, ni bouverie, ni aucune partie de ses herbes, quand on peut avoir à soi assez de bestiaux pour son profit personnel ; ceux qui en reçoivent à loyer, soit pour une herbe ou pour une demi-herbe, ordinairement changent trop leurs pâtures, en sorte qu'elles dépérissent sans que les bestiaux y engraisent ; mais pour le bon économiste, il tire à soi tout le profit en n'y mettant des bêtes que pour son compte, et en n'en mettant pas trop, afin qu'elles y prennent bien vite chair et graisse, et qu'il puisse toujours renouveler de bestiaux plusieurs fois chaque année.

Les bêtes jeunes et saines sont les meilleures pour le lait : on ne prend ordinairement pour l'engrais que celles qui sont plus âgées. Mais plus elles sont robustes, saines et bien nourries, plus elles sont susceptibles de graisse. La bonté du tempérament et de la race est aussi à considérer : et toute l'habileté des bouviers et des herbagers consiste à connaître la différence des pacages et des bestiaux, et à s'en pourvoir de bonne heure ; car le grand profit est d'avoir, pour la boucherie, des bêtes grasses dans la primeur, elles sont communes sur la fin de l'été.

Les herbagers prétendent que quand on a laissé monter l'herbe d'une pâture en foin et qu'on la fauche, cela fait tort aux plants de l'herbe ; et que si on la remet en pâture, elle en est moins garnie les années suivantes : il faut, selon eux, plusieurs années pour la bien rétablir parce que la fauchaison a tranché l'œil de la plante. Mais c'est une délicatesse mal fondée et maligne, pour discréditer la pâture ; la gaine du foin aide à la regarnir ; et la faux fait moins de tort à l'herbe que la dent des bestiaux, surtout des moutons.

Comme les pacages règnent souvent près des rivières, il est assez ordinaire d'y voir une pêcherie de l'alose, la truite, le saumon, et autres poissons, surtout de ceux qui remontent de la mer, et d'y avoir droit de pêche. Tout cela ne coûte point, ou peu de peines à faire valoir. On peut donner la pêche et la pêcherie à loyer séparément de la pâture ; mais, autant que faire se peut, il vaut mieux louer

le tout au même homme, non-seulement pour éviter les noises et les tracasseries entre deux fermiers voisins, mais encore pour prévenir le tort que la négligence ou la malice du fermier de pêcherie à entretenir le courant et les digues de la pêche, pourrait causer à la pâture en l'ensablant, en la noyant d'eau, ou en empêchant les écoulemens qui y seraient utiles pour le desséchement de la pâture.

On n'a point coutume de semer les pacages, quoiqu'on sème les prés à foin ; et on laisse croître l'herbe des pâtures par le repos, ou on la trouve toute venue, et on jouit de ce que la nature a fait ; l'usage est seulement de les fortifier par le pacage des vaches et autres amendemens. Quand les greniers à foin sont vuidés, il faut en balayer toutes les poussières, et les semer sur les paturages qu'on aura fumés au commencement du printemps.

On peut pourtant faire des paturages de semence comme on fait des prés, puisque ce sont les mêmes herbes, qui ne sont plus belles et plus abondantes dans les prairies, que parce que les fonds en sont meilleurs et plus conservés.

C'est pourquoi aussi il faut, afin que les pacages soient bons, pratiquer ce qui a été dit des prairies : épierrier et dessécher le terrain ; renforcer les clairières, de terres et de graines ; entretenir les haies et les fossés, et faire généralement tout ce qui tend à conserver et à améliorer le fonds ; surtout détruire exactement les chardons et les joncs, les taupes et les taupinières ; entretenir le lit et les digues des eaux, principalement celles des ravines, afin qu'elles n'ensablent point la pâture, et qu'elles ne servent qu'à rehausser les endroits trop bas ; enfin détourner les eaux et empêcher qu'elles ne séjournent, parce que, pour le mois, c'est toujours de l'herbe perdue.

Les vaches et les moutons sont les bêtes de pâtures qui détruisent mieux les herbes grossières et les rejettons de plants qui peuvent infecter une pâture, parce que ces animaux broutent tout, et rasant de plus près que les chevaux.

Quoiqu'il soit de l'économie d'écarter les épines, bruyères, ronces et trainasses, pour avoir un taudis bien garni de bonne herbe, cependant il y a des laboureurs qui en laissent dans quelque mauvais canton, et ils ne les coupent que tous les deux ans, pour avoir de quoi garnir les haies de clôture ou pour les mettre au pied des arbres fruitiers, ce qui les tient frais et gaillards. Le plus sûr pour détruire les mauvais plants d'une pâture, c'est de les écarter jusques dans la racine ; ou de les couper pendant la lune d'août, lorsqu'ils sont en sève, et les motter ensuite pour étouffer ce qui pourrait rester de racines.